



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2022

N° 2022/01

Date de Convocation
09/02/2022

*L'an deux mille vingt-deux, le quinze février, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.*

PRÉSENTS :

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Martine DESRY, Renée BOU ANICH, Philippe DESRY, Évelyne DURET, Michel ARMAND, Louise FEINSOHN, Laëtitia IABBADENE, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRES

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 8
Votants : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à François KISLING, Philippe TOUZALIN donne pouvoir à François KISLING, Patrick LECHAT donne pouvoir à Antoine SANTERO, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Bernard PIERRON donne pouvoir à Louise FEINSOHN, Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Dominique MOURGET, Emilie PORTIER donne pouvoir à Dominique MOURGET, Caroline CHAZAL-MATHIEU donne pouvoir à Mario STERI

Laëtitia IABBADENE a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts : rapport d'activités annuel 2020 et schéma de mutualisation

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport d'activités annuel d'activités,

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être accompagné du compte administratif, voté par le Conseil Communautaire le vendredi 8 avril 2021 et qu'il fait état des activités 2020 de la Communauté de Communes et de ses mutualisations,

CONSIDÉRANT la délibération n° 2021/12/02 du 10 décembre 2021 du conseil communautaire approuvant ce rapport,

CONSIDÉRANT que le schéma de mutualisation propose les axes de travail à engager pour les années à venir,

Sur exposé de M. Sébastien PONIATOWSKI, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **PEND ACTE** du rapport d'activités annuel 2020 de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.



- ⇒ **PRÉCISE** que ce rapport a conservé la forme de schéma de mutualisation afin de poursuivre ce qui était fait dans cette instance par le passé.
- ⇒ **REMERCIÉ** M. Sébastien PONIATOWSKI, Président de la CCVO3F, venu présenter le rapport aux membres du conseil municipal.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes de
la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**